

LE PRÉFET

Bureau de la coordination, de l'environnement
et des enquêtes publiques
Secrétariat de la CDAC
Affaire suivie par : Véronique DÉBOUCHE
Tél : 03 81 25 12 32
pref-cdac25@doubs.gouv.fr

**COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL DU DOUBS
du 7 février 2023**

INFO PRESSE

La CDAC du Doubs a rendu un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploitation commerciale déposée la SCI VERMOT INVEST FRANCE pour réhabilitation d'une friche industrielle sise rue des Terres Rouges 25130 VILLERS-LE-LAC, par la création (construction en étages) d'un ensemble commercial désigné «Les terrasses du Saut du Doubs» d'une surface de vente de 4 925,41 m², comportant notamment un magasin à l enseigne SUPER U (secteur 1) et 10 cellules commerciales (secteur 2), ainsi qu'un DRIVE de 4 pistes d'une emprise au sol de 368,6 m².

Résultat du vote : UNANIMITÉ avec 7 voix POUR

En application de l'article R752-19 du Code de commerce, cet avis sera, dans les 10 jours suivant la réunion de la commission :

- notifié par le préfet au demandeur ;
- le projet nécessitant un permis de construire, notifié à l'autorité compétente pour délivrer le permis de construire ;
- publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Doubs ;
- publié dans l'Est Républicain et La Terre de Chez Nous, deux journaux diffusés dans le département du Doubs.

Tout recours prévu à l'article L.752-17 du Code de commerce peut être adressé, dans le délai d'un mois, au secrétariat de la commission nationale d'aménagement commercial (CNAC) – TELEDOC 121 - Bâtiment SIEYES - 61 Boulevard Vincent Auriol - 75 703 PARIS Cedex 13.